

Lycée Polyvalent Saint Exupéry  
Collège Saint Exupéry  
B.P. 44  
40161 PARENTIS EN BORN  
☎ 05 58 78 92 92  
fax : 05 58 78 49 75

**SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT**  
**ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Le service de demi-pension fonctionne du lundi au vendredi sous forme d'un « self-service ».

L'inscription se fait **EN DEBUT D'ANNEE SCOLAIRE**.

Le changement de régime est autorisé à la fin de chaque trimestre sur courrier adressé au chef d'établissement. Il est également autorisé en cours de trimestre dans les cas suivants : changement de domicile, évènement familial grave, sur avis médical.

Les remises d'ordres sont accordées aux élèves dans les cas énoncés dans le règlement joint.

Les tarifs **ANNUELS** sont fixés par le **Conseil Régional sur le principe d'abonnements**. Ils varient en fonction du type de service choisi :

- **Demi-pensionnaire 4 jours** (lundi, mardi, jeudi et vendredi)  
**Attention** : ce forfait concerne **exclusivement** la semaine **SANS** la journée du **MERCREDI**
- **Demi-pensionnaire 5 jours** (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)
- **Internat** (du lundi au vendredi)

**TARIFS ANNUELS DE LA DEMI-PENSION/INTERNAT (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023)**

- Abonnement 4 jours : 444.96 €
- Abonnement 5 jours : 520.20 €
- Abonnement internat : 1380.60 €

**PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION/INTERNAT**

\* Facturation établie au trimestre : octobre, janvier et avril

- Un avis détaillé est adressé aux familles. Il est payable dès réception.
- Pour les fratries : 1 paiement par établissement fréquenté

\* Modalités de paiement :

- Virement, carte bancaire, chèque, espèces
- Prélèvement automatique (de novembre à juillet et ajustement chaque trimestre : janvier, avril et juillet). Compléter obligatoirement le mandat de prélèvement SEPA
- Paiement en ligne sur site internet : <https://educonnect.education.gouv.fr>